

Présentation du budget de la Ville d'Ottawa établi selon la comptabilité d'exercice

Ce complément au livre budgétaire de 2021 a été préparé pour qu'il soit possible de présenter le budget municipal établi selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale, qui est utilisée pour l'établissement des états financiers, à des fins de comparaison.

Méthode de comptabilité d'exercice modifiée et méthode de comptabilité d'exercice intégrale

La manière de présenter les plans de dépenses dans le budget en début d'exercice et la manière dont les résultats sont rapportés dans les états financiers à la clôture de l'exercice varient d'une municipalité à l'autre.

La présentation des budgets suit les exigences du Règlement de l'Ontario 284/09 pris en application de la *Loi de 2001 sur les municipalités*. La *Loi de 2001 sur les municipalités* exige que les municipalités préparent des budgets équilibrés, dans lesquels figurent les prévisions des sommes dont elles auront besoin pendant l'année. Cela signifie que les municipalités doivent avoir ou recueillir les sommes suffisantes, chaque année, par la fixation de taux d'imposition, de redevances d'eau et de droits d'utilisation, pour financer les dépenses en immobilisations et les dépenses de fonctionnement pour l'année. La Ville d'Ottawa, comme d'autres municipalités, continue de préparer ses budgets annuels selon la méthode de comptabilité d'exercice modifiée, sans excédent ni déficit prévu. La méthode de comptabilité d'exercice modifiée considère certains éléments de trésorerie, par exemple les emprunts, le coût initial des actifs et le remboursement de dettes, comme étant des recettes et des dépenses. Toutefois, elle les accumule, ainsi que d'autres transactions, en les comptabilisant au moment où ils se produisent et non au moment où l'argent est reçu ou versé.

L'établissement des états financiers à la fin de l'exercice est fait différemment. La province exige que les municipalités suivent les normes établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) pour les gouvernements au Canada. Selon la recommandation du CCSP, les états financiers doivent être préparés selon la comptabilité d'exercice intégrale. L'organisation qui utilise une telle méthode comptabilise ses recettes comme ayant été gagnées, même si elle n'a pas encore reçu les sommes, et déclare ses dépenses lorsqu'elles sont engagées, même si la facture n'a pas encore été payée. De plus, le coût initial d'un actif n'est pas passé en charges pendant l'exercice au cours duquel il a été acquis. C'est plutôt une fraction du coût, qu'on appelle l'amortissement, qui est comptabilisé à titre de dépense chaque année d'utilisation prévue de l'actif. La méthode de comptabilité d'exercice intégrale compte également comme une dépense toute augmentation des passifs futurs, par exemple les charges au titre des prestations constituées postérieures à l'emploi et les coûts de fermeture des décharges, alors que la méthode de comptabilité d'exercice modifiée les exclut.

Les revenus de placement sont aussi traités différemment. Les revenus de placement comptabilisés dans le fonds de réserve sont exclus du budget établi selon la comptabilité d'exercice modifiée. Dans le cas d'un budget établi selon la comptabilité d'exercice intégrale, les revenus de placement dans le fonds de réserve sont comptabilisés comme étant des recettes.

Présentation du budget établi selon la comptabilité d'exercice intégrale

Le tableau ci-dessous montre les résultats d'exploitation de la Ville prévus au budget de 2021, qui sont présentés exactement comme les résultats réels sont déclarés dans les états financiers, c'est-à-dire par fonction et non par secteur d'activité, conformément au livre budgétaire approuvé par le Conseil.

Tableau n° 1 – État des résultats consolidés dans le budget établi selon la comptabilité d'exercice intégrale et excédent accumulé (en milliers de dollars)

	Budget 2021
Recettes	
Taxes disponibles pour les besoins des municipalités	2 042 047
Paiements de transfert	1 507 260
Redevances et frais d'utilisation	852 175
Immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports	419 035
Redevances d'aménagement	137 769
Revenus de placement	49 846
Amendes et pénalités	45 800
Autres produits	49 140
Quote-part des gains de l'entreprise publique	33 300
Total des recettes	5 136 372 \$
Dépenses	
Administration publique	111 450
Protection des personnes et de la propriété	666 543
Routes, circulation et stationnement	485 354
Transport en commun	802 234
Services environnementaux	515 365
Services de santé	236 665
Services sociaux et services à la famille	583 314
Logements sociaux	273 977
Services récréatifs et culturels	415 903
Planification et développement	99 568
Total des dépenses	4 190 373

Dépenses

Excédent annuel

945 999

Rapprochement entre les budgets établis selon la comptabilité d'exercice modifiée et la comptabilité d'exercice intégrale

L'établissement du budget selon la méthode de comptabilité d'exercice modifiée est permis par la loi provinciale, et c'est cette méthode que la Ville d'Ottawa utilise pour préparer son budget annuel. Le CCSP recommande la méthode de comptabilité d'exercice intégrale, et c'est donc ce que la Ville utilise pour l'établissement des états financiers. Le budget établi selon la comptabilité d'exercice modifiée se distingue de plusieurs manières du budget établi selon la comptabilité d'exercice intégrale :

- **Entités consolidées** : Les rapports financiers incluent la plupart des transactions financières des entités reliées à la Ville d'Ottawa, comme les sociétés lui appartenant, sauf les transactions entre les entités reliées et la Ville, lesquelles sont exclues des états financiers consolidés.
 - La Société de logement communautaire d'Ottawa et d'autres entités ne sont pas incluses dans le budget municipal alors qu'elles sont incluses dans les états financiers consolidés annuels de la Ville. Ces entités ont des budgets équilibrés. Leurs recettes et leurs dépenses prévues au budget sont donc ajoutées aux recettes et aux dépenses en conséquence aux fins de l'établissement du budget selon la comptabilité d'exercice intégrale.
 - Hydro Ottawa appartient entièrement à la Ville d'Ottawa. La méthode de comptabilité d'exercice modifiée tient compte des dividendes que la Ville reçoit d'Hydro Ottawa. Selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale, la quote-part des bénéfices d'Hydro Ottawa est ajoutée aux recettes.
- **Amortissement** : Le budget établi selon la comptabilité d'exercice modifié traite les dépenses en immobilisations comme étant des dépenses dans l'année où elles sont engagées. Selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale, les actifs qui devraient servir plus d'un an, comme les véhicules ou les immeubles, sont « capitalisés ». L'actif est amorti sur sa durée de vie prévue. Par conséquent, le montant annuel de cet amortissement est comptabilisé à titre de dépense chaque année.
- **Charges au titre des prestations constituées postérieures à l'emploi** : Les régimes à prestations déterminées ayant trait aux avantages complémentaires de retraite et aux avantages postérieurs à l'emploi offrent différents avantages aux membres du personnel retraités ou en congé d'invalidité de longue durée, y compris une assurance salaire, une assurance médicale, une assurance

dentaire, une assurance vie, des indemnités d'accident du travail et des congés de maladie. Lorsqu'elle utilise la méthode de comptabilité d'exercice modifiée, la Ville estime le montant de la somme qui servira à payer ces avantages dans l'année. Dans le budget établi selon la comptabilité d'exercice intégrale, les prestations postérieures à l'emploi correspondent aux prestations ayant été acquises dans l'année en cours, mais qui seront payées ultérieurement, soit lorsque le membre du personnel prendra sa retraite.

- **Passifs futurs** : Ces éléments ont engendré des obligations dans l'année en cours, mais seront payés dans les années à venir. Notons, par exemple, les passifs au titre des activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges, les sites contaminés, les friches industrielles, les intérêts courus et les passifs éventuels sur le plan juridique. Ces éléments sont ajoutés comme dépenses dans la présentation du budget établi selon la comptabilité d'exercice intégrale.
- **Immobilisations reçues sous forme d'apports** : Il s'agit des immobilisations corporelles qui sont fournies sous forme de dons ou d'apports, ou qui sont transférées par une autre organisation. Les immobilisations reçues sous forme d'apports ne sont pas incluses dans le budget établi selon la comptabilité d'exercice modifiée parce qu'elles ne nécessitent pas d'argent. Par contre, elles sont ajoutées comme recettes dans le budget établi selon la comptabilité d'exercice intégrale.
- **Écart temporaire entre le budget des immobilisations et les dépenses en immobilisations** : Les budgets établis pour les acquisitions d'immobilisations corporelles se rapportent aux projets, dont les coûts peuvent être reportés à l'exercice ou aux exercices suivants. Alors que les montants inscrits au budget correspondaient aux projets, la méthode de comptabilité d'exercice intégrale utilise les montants fixés selon l'estimation des dépenses engagées dans l'année afin de refléter la méthode de comptabilité utilisée pour déclarer les résultats réels.

- **Acquisition d'immobilisations corporelles** : Le budget établi selon la comptabilité d'exercice modifié traite les dépenses en immobilisations comme étant des dépenses dans l'année où elles sont engagées. Avec la méthode de comptabilité d'exercice intégrale, il est possible de capitaliser et d'amortir sur la durée de vie de l'actif les dépenses admissibles relatives aux immobilisations corporelles plutôt que de comptabiliser le coût total de la dépense dans l'année où elle a été engagée. Certaines dépenses en immobilisations inscrites au budget établi selon la comptabilité d'exercice modifié sont reclassées à la fin de l'exercice à titre de dépenses. Les répercussions sont estimées dans le budget établi selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.
- **Transferts vers les réserves ou à partir de celles-ci** : Les transferts effectués à partir des réserves et les produits des emprunts ne sont pas des recettes. Avec le passage à la méthode intégrale, ils sont donc retirés de cette catégorie. Voilà qui a pour effet de diminuer les recettes prévues au budget établi selon la comptabilité d'exercice intégrale ainsi que l'excédent annuel, par conséquent, toutes choses étant égales par ailleurs. Les transferts et les contributions aux réserves de même que le remboursement des dettes ne sont pas des dépenses dans la comptabilité d'exercice intégrale. Ils sont donc retirés des dépenses. Voilà qui a pour effet de diminuer les dépenses prévues au budget établi selon la comptabilité d'exercice intégrale et, par conséquent, d'augmenter l'excédent annuel.

Le tableau ci-dessous montre le rapprochement entre le budget établi selon la comptabilité d'exercice modifiée et le budget établi selon la comptabilité d'exercice intégrale.

Tableau 2 – Rajustement du budget de 2021 en fonction des normes du CCSP

Recettes

Budget de fonctionnement et d'immobilisations adopté	4 725 159\$
<i>Rajustements en fonction du CCSP liés à l'utilisation de la comptabilité d'exercice intégrale :</i>	
Immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports	419 035
Écart temporaire entre le budget des immobilisations et	
les dépenses en immobilisations	585 308
Entités consolidées	172 953
Reclassement des revenus de placement	31 773

Recettes

Quote-part des bénéfiques de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.	13 300
Transferts à partir des réserves	(607 516)
Produits de titres d'emprunt émis	(162 236)
Reclassements et éliminations	(41 404)

Total des recettes prévues au budget pour l'établissement des états financiers	5 136 372\$
---	--------------------

Dépenses

Budget de fonctionnement et d'immobilisations adopté	4 725 159\$
Rajustements en fonction du CCSP liés à l'utilisation de la comptabilité d'exercice intégrale :	
Écart temporaire entre le budget des immobilisations et	
les dépenses en immobilisations	843 220
Amortissement	466 401
Entités consolidées	172 953
Obligations devant être capitalisées dans les années à venir	21 987
Avantages sociaux futurs et régimes de retraite pour le personnel	35 104
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 232 650)
Transferts vers les réserves	(644 409)
Remboursement du capital de la dette	(152 390)
Reclassements et éliminations	(45 002)

Total des dépenses prévues au budget pour l'établissement des états financiers	4 190 373\$
---	--------------------

Excédent annuel prévu au budget	945 999\$
--	------------------
